



Genève, le 8 novembre 2018

La Fondation CIOMAL de l'Ordre de Malte s'est récemment vu conférer le « statut consultatif spécial » auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies. Cette qualité lui offre notamment la possibilité de collaborer aux travaux du Conseil et de ses organes, de consulter les États membres et le système des Nations Unies au sens large, ainsi que de faire entendre sa voix et celle des personnes atteintes de la lèpre et leur famille, à l'échelle internationale.

L'ECOSOC confère ce statut consultatif spécial aux organisations non-gouvernementales dont les programmes sont d'un intérêt direct pour les buts et les objectifs des Nations Unies.

Désormais doté de ce statut, le CIOMAL pourra en particulier désigner des représentants principalement auprès de l'ECOSOC, prendre part aux conférences organisées par les Nations Unies et y intervenir dans son domaine d'action, à savoir la lutte contre la lèpre et contre la stigmatisation des personnes atteintes par cette maladie.

Le Président du CIOMAL, M. Thierry ZEN RUFFINEN, s'en réjouit : « Le statut accordé à la Fondation CIOMAL constitue un outil supplémentaire pour renforcer la participation de l'Ordre Souverain de Malte dans le cadre des Nations Unies, mais aussi pour exprimer les préoccupations médicales, sociales et économiques des personnes touchées par la lèpre. »

La Présidente de l'ECOSOC pour 2018, S. E. Inga Rhonda KING définit sa ligne de conduite ainsi : « Nous devons nous efforcer de faire en sorte que les droits économiques, sociaux et culturels soient respectés et que le Programme 2030 soit respecté. »

M. Hervé AROT, membre du Comité de Direction du CIOMAL, a déclaré : « Ce statut permet au CIOMAL de s'engager activement dans son champ de compétence auprès du Conseil économique et social et en particulier de deux de ses organes, le Conseil des droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la santé. »

La Fondation CIOMAL de l'Ordre de Malte (Campagne Internationale de l'Ordre de Malte contre la Lèpre) a été fondée en 1958 par l'Ordre Souverain de Malte. Au fil du temps, elle a évolué pour devenir une fondation de droit privé suisse sans but lucratif certifiée par le ZEWO, tout en conservant sa mission initiale de lutter contre la lèpre et d'assister les personnes touchées par la maladie, souvent victimes d'exclusion et



ORDRE DE MALTE
SUISSE
FONDATION CIOMAL

devant bénéficier d'une réhabilitation médicale et socio-économique. Bien que, globalement, les résultats des soixante dernières années soient très significatifs, la lèpre est encore officiellement présente dans plus de 100 pays.

Fort de ses 60 années d'expérience acquises notamment au Laos, au Vietnam, au Brésil ou au Sénégal, le CIOMAL gère, à Phnom Penh, le centre de réadaptation de Kien Khleang, reconnu comme le centre d'excellence pour le traitement de la lèpre dans l'ensemble du Cambodge. Dans cet hôpital, une trentaine d'employés locaux payés selon le principe « à travail égal, salaire égal » soignent gratuitement les 40 patients que peut accueillir l'hôpital et offrent près de 6'000 consultations dermatologiques par année.

Par ailleurs, le CIOMAL mène actuellement un programme d'envergure de prévention et de dépistage précoce de la lèpre, couvrant l'ensemble du Cambodge. Le CIOMAL accompagne également les anciens malades dans leurs efforts de réinsertion au sein de leur communauté : les dimensions sociale et économique, au travers de la formation professionnelle de base et du développement de micro-activités économiques, font ainsi partie intégrante des programmes de réinsertion.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.ciomal.org ou contacter Mme Lauren BOUVIER, responsable du développement, au +41 22 733 22 52 ou lauren.bouvier@ciomal.org